

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-41

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mai 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le jeudi 30 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Repyramidage des maîtres de conférences

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités,

Vu l'arrêté du 10 avril 2026 fixant pour l'année 2026 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles,

Vu la proposition du conseil académique restreint du 11 mai 2026,

Vu l'avis du comité social d'administration du 11 mai 2026,

Exposé de la décision :

Conformément au décret n°2021-1722 susvisé, le conseil d'administration doit déterminer la section CNU pour la seule possibilité de promotion dans le corps des professeurs des universités ouverte par l'arrêté du 10 avril 2026 également susvisé.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du choix de la 16^{ème} section CNU pour la seule possibilité de promotion dans le corps des professeurs des universités.

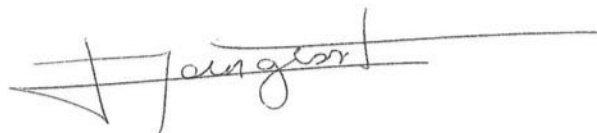
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- diaporama de présentation.

Fait à Tours, le 18/05/2026



Repyramidage Mai 2026

Instances :

CAC-R 11 Mai 9h

CSA : 11 Mai 11h

CA : 11 Mai 14h

Campagne 2026

Objet : Promotions Internes possibles au titre de l'année 2026, en application du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Monsieur le président,

Dans le cadre des mesures liées à la Loi de programmation pour la recherche et du protocole d'accord du 12 octobre 2020, votre établissement a bénéficié au titre des années 2021 à 2025, du plan de repyramidage permettant aux maîtres de conférences d'accéder, par la voie de la promotion interne, aux corps des professeurs des universités.

En application du dernier alinéa de l'article 3 du décret n° 2021-1722, les possibilités de promotion non pourvues ont pu être réouvertes en 2026. Votre établissement n'ayant pas mobilisé l'intégralité des possibilités qui lui avaient été allouées, le nombre de promotions internes qui vous ont été attribuées est de : 1

Par ailleurs, conformément au protocole d'accord signé le 12 octobre 2020 avec le SNPTEs, le SGEN CFDT et l'UNSA et la CPU, les possibilités de repyramidage doivent être utilisées dans les sections pour lesquelles le ratio PR/MCF est le plus défavorable.

Au sein de votre établissement, la ou les sections suivantes ont été identifiées comme répondant plus particulièrement à cet objectif : **06; 11; 14; 16; 18; 19; 23; 64; 65; 71.**

Il vous est demandé de proposer à votre conseil d'administration prioritairement parmi ces disciplines

et en fonction des priorités scientifiques de votre établissement ainsi que des viviers de candidats potentiels, les possibilités que vous souhaitez ouvrir au titre de 2026.

Les équipes de la DGRH se tiennent à votre disposition pour toute question de mise en œuvre.

Le directeur général des ressources humaines



Christophe GEHIN

Campagne 2026 de promotion interne dans le corps de PR (repyramidage)

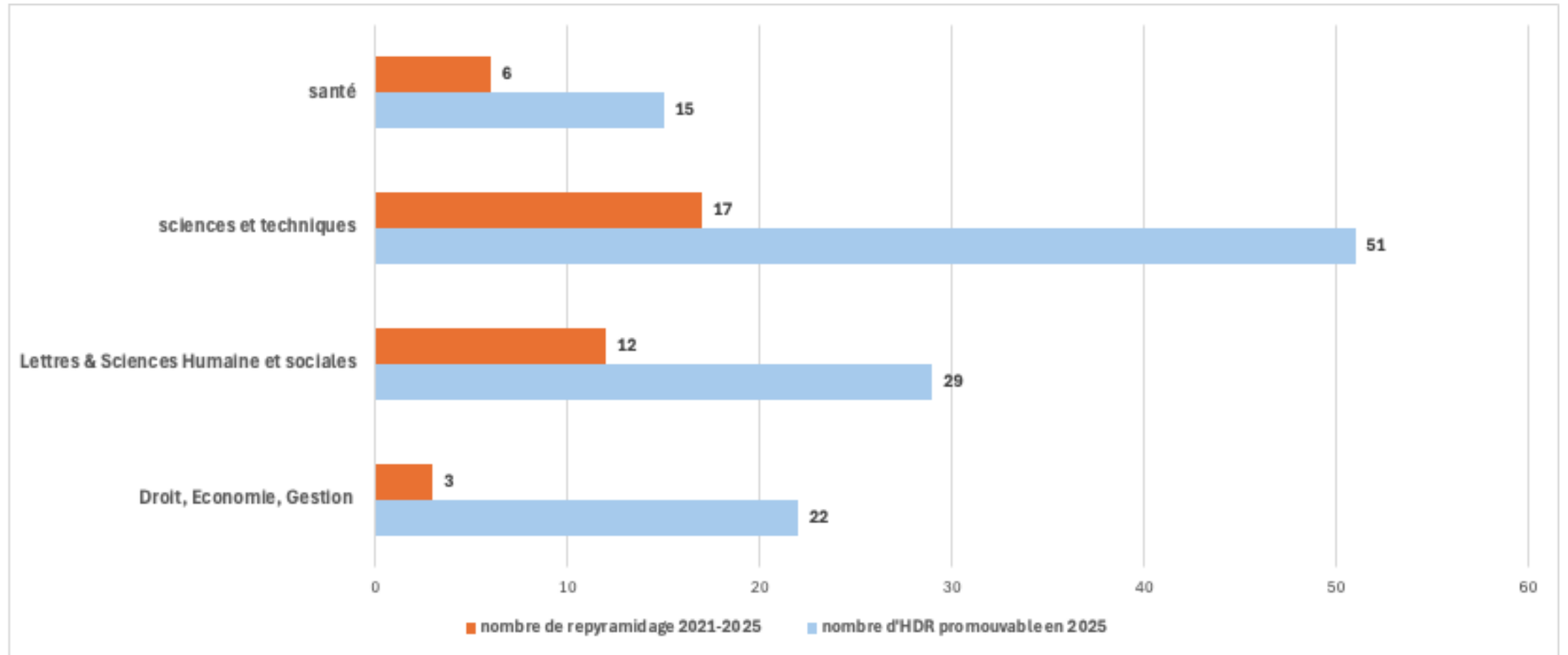
Mois	Jour	Opérations
mai 2026	12 à 17 h	Date limite de saisie du nombre de promotions par section dans ELECTRA par les établissements
	15 à 10 h	Ouverture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR
	15 à 10 h	Début de vérification de la recevabilité des demandes par les établissements
	29 à 16 h	Fermeture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR
juin 2026	2 à 17 h	Fin de vérification de la recevabilité des demandes par les établissements
	3 à 10 h	Réunions des sections du CNU en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes
	23 à 17 h	date limite de saisie des avis dans l'application Electra
	24	Réunions des comités de promotion en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes et auditions des candidats ayant obtenu les avis les plus favorables
juillet 2026	16	Proposition de nomination par les chefs d'établissement
	17 à 17 h	Date limite de saisie des avis et des propositions de nomination dans l'application ELECTRA
	24	Date limite d'envoi au Ministère des pièces à joindre pour la publication des décrets de nomination

- **contingent ministériel** : 1 (rattrapage du poste non pourvu lors de la première campagne)
- Liste des sections ciblées par le ministère pour l'UT :
 - notification datée du 24/4/2026;
 - prise de connaissance le lundi 27/4
 - Calendrier arrivé le 4/5 à 12h30
 - Choix de la section au plus tard le 12/5 à 17h

06; 11; 12; 14; 16; 18; 19; 23; 64; 65; 71

- la section ouverte à la promotion mais avec repyramidage infructueux : **64**
- les sections ayant eu **un** repyramidage en 2025 : **23 – 65**
- les sections ayant eu **un** poste au concours en 2026 : **(9-18)- 14 - 23**

Les repyramidages sur la période 2021-2025



Points de discussion pour 2026

- Conservation uniquement des sections proposées par le ministère
- Cas des sections anonymisées

	2026: 22 promouvables	MCF /CNU		Repyramidés: de 2021 à 2025	nb de PR		ratio PR/ (MCF+PR)
A	1F	17	9F 8H	1F	7	4F 3H	29%
B	2F	19	19F	1H	10	4F 6H	34%
C	1H	14	9F 5H	1F	5	5F	26%
D	4F	22	13F 9H	2F	9	6F 3H	29%
E	1F	7	4F 3H	0	1	1H	13%
F	1H	14	7F 7 H	1F	5	4F 1H	26%
G	1 F 2H	10	4F 6H	1F 2H	5	2F 3H	33%
H	2F	10	8F 2H	0	3	2H 1F	23%
I	4F 2H	7	5H 2F	2F 1H	6	3F 3H	46%
J	1H	10	9H 1F	0	1	1H	9%

Points de discussion pour 2026

- Retrait des sections ou un seul candidat est repyramidable

	2026: 22 promouvables	MCF /CNU		Repyramidés: de 2021 à 2025	nb de PR		ratio PR/ (MCF+PR)
A	1F	17	9F 8H	1F	7	4F 3H	29%
B	2F	19	19F	1H	10	4F 6H	34%
C	1H	14	9F 5H	1F	5	5F	26%
D	4F	22	13F 9H	2F	9	6F 3H	29%
E	1F	7	4F 3H	0	1	1H	13%
F	1H	14	7F 7 H	1F	5	4F 1H	26%
G	1 F 2H	10	4F 6H	1F 2H	5	2F 3H	33%
H	2F	10	8F 2H	0	3	2H 1F	23%
I	4F 2H	7	5H 2F	2F 1H	6	3F 3H	46%
J	1H	10	9H 1F	0	1	1H	9%

Points de discussion pour 2026

- Retrait des sections ou ratio > 30%

	2026: 22 promouvables	MCF /CNU		Repyramidés: de 2021 à 2025	nb de PR		ratio PR/ (MCF+PR)
A	1F	17	9F 8H	1F	7	4F 3H	29%
B	2F	19	19F	1H	10	4F 6H	34%
C	1H	14	9F 5H	1F	5	5F	26%
D	4F	22	13F 9H	2F	9	6F 3H	29%
E	1F	7	4F 3H	0	1	1H	13%
F	1H	14	7F 7 H	1F	5	4F 1H	26%
G	1 F 2H	10	4F 6H	1F 2H	5	2F 3H	33%
H	2F	10	8F 2H	0	3	2H 1F	23%
I	4F 2H	7	5H 2F	2F 1H	6	3F 3H	46%
J	1H	10	9H 1F	0	1	1H	9%

Tableau de synthèse avec sections CNU ciblée

- Reste au final les sections **16 et 64***

		2026: 22 promouvables	MCF /CNU		Repyramidés: de 2021 à 2025	nb de PR		ratio PR/ (MCF+PR)
A	CNU 06	1F	17	9F 8H	1F	7	4F 3H	29%
B	CNU 11	2F	19	19F	1H	10	4F 6H	34%
C	CNU 14	1H	14	9F 5H	1F	5	5F	26%
D	CNU 16	4F	22	13F 9H	2F	9	6F 3H	29%
E	CNU18	1F	7	4F 3H	0	1	1H	13%
F	CNU 19	1H	14	7F 7 H	1F	5	4F 1H	26%
G	CNU 23	1 F 2H	10	4F 6H	1F 2H	5	2F 3H	33%
H	CNU 64	2F	10	8F 2H	0	3	2H 1F	23%
I	CNU 65	4F 2H	7	5H 2F	2F 1H	6	3F 3H	46%
J	CNU 71	1H	10	9H 1F	0	1	1H	9%

**) vivier très faible (1 en réalité). → 2025 vivier augmenté par 64-65 ??*

Les propositions 2026

- Examen des propositions :

➤ Choix de la section 16

➤ Choix de la section 64

➤ Choix de la section double 64-65

16

64

16

Vote du CAC-R unanimité
moins une abstention

Vote du CSA unanimité